




MRC de Maskinongé
Schéma d'aménagement
et de développement
révisé

Légende :

- Limites du secteur mixte
- Affectation agricole active
- Affectation agro-forestière de type 1 (5 ha et +)
- Rues desservies par l'aqueduc
- Limites de propriété
- Limites municipales

Échelle = 1 : 5 500

Réalisation : Service de
l'aménagement du territoire
Source : Base numérique
M.R.N. 1 : 20 000
© Gouvernement du Québec

Plan no.
**SBA-01 et
SÉT-01**

*Affectations
agricoles /
Secteurs mixtes :
Saint-Barnabé et
Saint-Étienne-
des-Grès*